



Des Conseillers et conseillères des Français de l'étranger : pour quoi faire ?

Leur rôle

- Représenter les Français et Françaises établis hors de France auprès des ambassades et des consulats.
- Répondre à toute question concernant l'enseignement, les aides sociales, l'emploi, etc.
- Participer aux élections sénatoriales pour les Français et Françaises de l'étranger.

Leur mandat

442 conseillers et conseillères des Français de l'étranger élus en mai 2021 pendant 6 ans1.

Réunis en conseils consulaires

Les conseils ont lieu 2 fois par an, sous la présidence d'un élu, conseiller des Français de l'étranger².

1 à 9 conseillers ou conseillères y siègent (en fonction du nombre de personnes inscrites dans la circonscription consulaire concernée au 1^{er} janvier 2021).

¹ Le mandat des conseillers et conseillères consulaires de l'étranger élus en mai 2021 sera de 5 ans.

² À compter du renouvellement de mai 2021.